

MISSION LOCALE

ROCHEFORT MARENNES OLERON

**1, avenue Maurice Chupin
Parc des Fourriers
B.P. 20294**

17312 ROCHEFORT CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Pierre LEFEVRE

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cours d'Appel de Poitiers

9 Place De Gaulle - 17480 LE CHATEAU D'OLERON - Tél 05 46 47 70 24 Fax 05 46 47 79 26
13 rue d'Amboise - 17000 LA ROCHELLE- Tél 05 46 44 20 70 Fax 05 46 44 30 73

À l'assemblée générale de l'association Mission Locale Rochefort Marennes Oléron,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale Rochefort Marennes Oléron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Pierre LEFEVRE

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cours d'Appel de Poitiers

9 Place De Gaulle - 17480 LE CHATEAU D'OLERON - Tél 05 46 47 70 24 Fax 05 46 47 79 26
13 rue d'Amboise - 17000 LA ROCHELLE - Tél 05 46 44 20 70 Fax 05 46 44 30 73

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Pierre LEFEVRE

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cours d'Appel de Poitiers

9 Place De Gaulle - 17480 LE CHATEAU D'OLÉRON - Tél 05 46 47 70 24 Fax 05 46 47 79 26
13 rue d'Amboise - 17000 LA ROCHELLE- Tél 05 46 44 20 70 Fax 05 46 44 30 73

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Rochelle,
le 20 juin 2024


Le Commissaire aux Comptes,
Pierre LEFEVRE

Bilan Actif

	31/12/2023			31/12/2022	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 142,40	1 142,40		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	40 728,67	23 068,35	17 660,32	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 862,02	3 862,02	(798,35)	
	Autres immobilisations corporelles	64 342,92	49 833,73	14 509,19	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	671,47		671,47		
TOTAL (I)	110 747,48	77 906,50	32 840,98	38 003,36	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	985,30		985,30	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	232 906,60		232 906,60	230 298,98	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	986 674,94		986 674,94	888 577,45	
Charges constatées d'avance	6 664,77		6 664,77	6 691,20	
TOTAL (II)	1 227 231,61		1 227 231,61	1 125 567,63	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	1 337 979,09	77 906,50	1 260 072,59	1 163 570,99	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			671,47	671,47	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	709 992,44	489 013,72
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	102 491,52	220 978,72	
	Total des fonds propres (situation nette)	812 483,96	709 992,44
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	812 483,96	709 992,44
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	21 000,00	18 647,00
	Provisions pour charges	75 308,68	75 805,96
	Total des provisions	96 308,68	94 452,96
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 805,54	46 810,77
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	195 433,42	188 505,83
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	382,99	324,99	
Produits constatés d'avance	124 658,00	123 484,00	
	Total des dettes	351 279,95	359 125,59
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 260 072,59	1 163 570,99
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	102 491,52	220 978,72
	(1) Dont à moins d'un an	351 279,95	359 125,59
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 542 144,84	1 597 117,06
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		3 000,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 987,06	49 044,46	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	5,02		
	Total des produits d'exploitation	1 577 136,92	1 649 161,52
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	196 985,86	227 346,72
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	70 862,54	63 411,21
	Salaires et traitements	893 165,37	810 679,64
	Charges sociales	286 718,71	257 224,32
	Dotation aux amortissements et dépréciations	15 053,99	13 646,08
	Dotation aux provisions	21 000,00	37 987,00
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	1 483 786,47	1 410 294,97
	RESULTAT D'EXPLOITATION	93 350,45	238 866,55

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 350,45	238 866,55
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 852,86	1 498,28
	Total des produits financiers	2 852,86	1 498,28
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		2 852,86	1 498,28
RESULTAT COURANT avant impôts		96 203,31	240 364,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 880,04	126,99 570,20
	Total des produits exceptionnels	11 880,04	697,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 168,37 1 423,46	1 436,30 18 647,00
	Total des charges exceptionnelles	5 591,83	20 083,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 288,21	(19 386,11)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 591 869,82	1 651 356,99
TOTAL DES CHARGES		1 489 378,30	1 430 378,27
EXCEDENT ou DEFICIT		102 491,52	220 978,72
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	92 747,42	77 799,57
	Bénévolat		
	TOTAL	92 747,42	77 799,57
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	92 747,42	77 799,57
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	92 747,42	77 799,57

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 260 073 euros**

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 591 870 euros**
 - un total charges de **1 489 378 euros**

 - dégage un résultat de **102 492 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association MISSION LOCALE RMO** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Créée en 2000, la Mission Locale est une association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Son secteur géographique s'étend sur les 40 communes regroupées en une Communauté d'agglomération Rochefort-Océan et deux Communautés de communes : Ile d'Oléron et Bassin de Marennes.

Elle s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, sortis de l'école et domiciliés sur le territoire de la structure. 15 conseillers professionnels sont à leur écoute, pour les accompagner dans leurs démarches d'orientation professionnelle, de formation, d'emploi et pour résoudre leurs difficultés ponctuelles en matière de transport, santé, logement, financières.

Annexe au Bilan

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 260 073** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 591 870** euros et un total **charges** de **1 489 378** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **102 492** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

HYPOTHESES DE BASE

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

FONDS DEDIES

Au 31/12/2023, aucune subvention pour réalisation d'actions spécifiques ne fait l'objet de fonds dédiés.

AUTRES INFORMATIONS

La mission locale occupe à titre gratuit, depuis 2008, des locaux mis à disposition par la CARO.

2 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Annexe au Bilan

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens selon le système linéaire et/ou dégressif.

Pour les biens non décomposables, l'entité a opté pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

L'entité a décidé d'inscrire en charge :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement,
- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes relatifs à l'acquisition des immobilisations,
- les coûts d'emprunts liés aux acquisitions,
- les coûts de développement.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont rapportées au résultat proportionnellement à l'amortissement des biens primés.

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges à la clôture concernent :

Annexe au Bilan

- La provision pour risques
 - Erip Fse Région pour 15 000 €
 - REAL LIFE pour 6 000 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la mission locale.

L'association a souscrit un contrat d'assurance auprès de la CNP ASSURANCE PARIS concernant ces indemnités .

Au 31/12/2023, la capitalisation de ce fonds est de 46 765,40 €.

Pour rappel, une provision pour risque a été dotée à hauteur de 18 647 € en complément de ce fonds de garantie pour compléter la couverture.

INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES CADRES

Conformément à l'art 20 de la loi 2006-586 du 25/06/2006, les plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ont perçus une rémunération qui ne sera pas communiqué car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES CHARGES SUPPLEMENTIVES

La valeur locative du local 1 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT
Pour 12 mois est évaluée à 90 247.42 €

La valeur locative du local 25 avenue Jean Soulat 17 310 SAINT PIERRE D'OLERON
Pour 8 mois est évaluée à 2 500.00 €

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations Réévaluations Acquisitions	Diminutions Viremt p.à p. Cessions		
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	1 142,40	22 085,99	22 085,99		1 142,40
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 142,40	22 085,99	22 085,99		1 142,40
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	43 201,87	1 848,09	4 321,29		40 728,67
Instal. technique, matériel outillage industriels	3 862,02	1 920,00	1 920,00		3 862,02
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport	3 681,44	8 990,00	1 490,00		11 181,44
Matériel de bureau, informatique et mobilier	50 836,41	25 113,87	22 788,80		53 161,48
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 581,74	37 871,96	30 520,09		108 933,61
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	671,47				671,47
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	671,47				671,47
TOTAL	103 395,61	59 957,95	52 606,08		110 747,48

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 142,40	22 085,99	22 085,99	1 142,40
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 142,40	22 085,99	22 085,99	1 142,40
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui		1 419,18	1 419,18	
	instal. agencement aménagement	19 371,75	8 643,00	4 946,40	23 068,35
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 660,37	1 920,00	2 718,35	3 862,02
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	3 681,44	2 502,30	1 490,58	4 693,16
	Matériel de bureau, mobilier	36 536,29	31 393,08	22 788,80	45 140,57
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 249,85	45 877,56	33 363,31	76 764,10	
TOTAL		65 392,25	67 963,55	55 449,30	77 906,50

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	18 647,00	21 000,00	18 647,00	21 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	75 805,96		497,28	75 308,68
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		94 452,96	21 000,00	19 144,28	96 308,68
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		94 452,96	21 000,00	19 144,28	96 308,68
Dont dotations et reprises			21 000,00	18 647,00	
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	671,47	671,47	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	232 483,20	232 483,20	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	423,40	423,40		
Charges constatées d'avance	6 664,77	6 664,77		
	TOTAL DES CREANCES	240 242,84	240 242,84	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 805,54	30 805,54		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	92 411,99	92 411,99		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 472,75	96 472,75		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 548,68	6 548,68		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	382,99	382,99			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	124 658,00	124 658,00			
	TOTAL DES DETTES	351 279,95	351 279,95		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	489 013,72		220 978,72		709 992,44
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		220 978,72	(220 978,72)		
Excédent ou déficit de l'exercice	220 978,72	(220 978,72)	102 491,52		102 491,52
Situation nette	709 992,44		102 491,52		812 483,96
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			3 000,00	3 000,00	
Provisions réglementées					
TOTAL	709 992,44		105 491,52	3 000,00	812 483,96

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	3 000,00		3 000,00	
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	3 000,00		3 000,00	
Quotes-parts virées au compte de résultat	3 000,00		3 000,00	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 664,77
Charges d'exploitation		6 664,77	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		6 664,77

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			124 658,00
Produits d'exploitation		124 658,00	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		124 658,00

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		3 000,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		3 000,00
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		3 000,00

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Locaux Rochefort	90 247,42	76 618,20
Locaux Oléron	2 500,00	1 181,37
Prestations	92 747,42	77 799,57
Personnel bénévole		
Total	92 747,42	77 799,57

**MISSION LOCALE
ROCHEFORT MARENNES OLERON**

1, avenue Maurice Chupin
Parc des Fourriers
B.P. 20294

17312 ROCHEFORT CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.**

**ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Pierre LEFEVRE

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Poitiers
LE CHATEAU D'OLERON 9 Place De Gaulle 17480 LE CHATEAU D'OLERON - ☎ 05.46.47.70.24 📠 05.46.47.79.26
LA ROCHELLE 13 rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE - ☎ 05.46.44.20.70 📠 05.46.44.30.73

À l'assemblée générale de l'association Mission Locale Rochefort Marennes Oléron,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à la Rochelle

Le 20 juin 2024

Le Commissaire aux comptes,
Pierre LEFEVRE



Pierre LEFEVRE

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Poitiers

LE CHATEAU D'OLERON 9 Place De Gaulle 17480 LE CHATEAU D'OLERON - ☎ 05.46.47.70.24 📠 05.46.47.79.26

LA ROCHELLE 13 rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE - ☎ 05.46.44.20.70 📠 05.46.44.30.73